

Les relatives libres en français médiéval (1200-1500). Typologie, structure et restriction d'identité

X.C. CARRETE DIAZ
Universidade de Santiago

0. LES RELATIVES LIBRES EN FRANÇAIS MÉDIEVAL

La désignation de 'relative libre' (RL) s'applique habituellement aux relatives dépourvues d'antécédent lexicalement réalisé. L'analyse de ce genre de relatives a suscité une polémique intéressante¹. La discussion porte fondamentalement sur leur structure interne, i.e. sur la position structurale de l'introducteur de la RL et sur la nature et la caractérisation de l'élément nul.

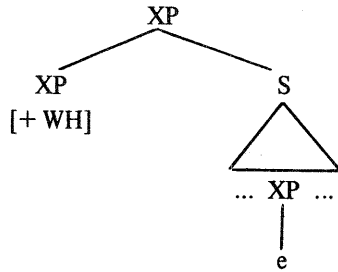
Dans un premier temps nous exposerons brièvement les différentes analyses proposées, pour discuter, par la suite, un aspect spécifique de la syntaxe des RLs en français médiéval: la nature de l'élément introducteur. Ceci nous poussera à essayer d'établir une typologie des RLs en français médiéval et à voir quelle théorie, parmi celles qui ont été proposées, peut le mieux rendre compte des faits analysés.

1. POSITION DE L'ÉLÉMENT INTRODUCTEUR DE LA RELATIVE LIBRE: PROPOSITIONS

Nous pouvons réduire au nombre de trois les propositions existantes. Les différences qu'il y a entre elles sont assez nettes et, d'une façon ou d'une autre, elles sont en rapport avec le statut de l'élément qui c-contrôle ces relatives. Leur but est de montrer la restriction d'identité qui fait que, dans certaines langues, le syntagme introducteur de RLs doit

¹ Cfr. Bresnan et Grimshaw (1978); Groos et Van Riemsdijk (1981); Hirschbühler (1978); Hirschbühler et Rivero (1981, 1983); Harbert (1983); Suñer (1984) et références citées par eux.

(5)



où l'introducteur s'intègre dans la matrice. On admet qu'il est engendré en position d'antécédent de la RL en D-structure.

La catégorie vide [e] dans la configuration (5) n'est pas due au déplacement de XP [+WH] de sa position originale dans l'enchâssée; en suivant l'analyse habituelle de Move- α , son application à (5) n'est pas viable, étant donné qu'il n'y a aucun noeud COMP impliqué en (5). La catégorie vide en (5) s'explique comme le résultat de l'application d'une règle indépendamment motivée que Bresnan et Grimshaw appellent *Controlled Pro Deletion (CPD)*⁵.

La concordance de traits entre le contrôleur et la Pro-catégorie supprimée est conçue comme une condition universelle dans l'application de CPD, bien que le rang précis du trait soumis à la condition puisse varier d'une langue à une autre⁶. D'après cette analyse, on dérivera (6) de (7) au moyen de CPD.

(6) Pierre s'est battu *avec qui* tu voulais qu'il sorte⁷.

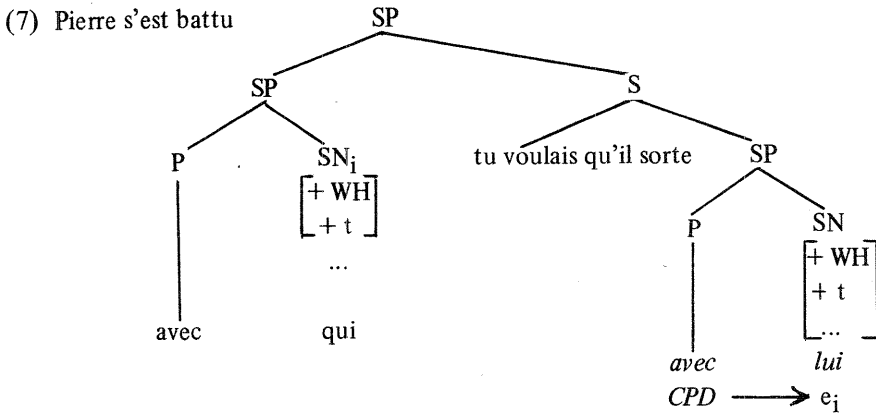
⁵ CPD est formulée comme suit: (Bresnan et Grimshaw (1978: 370))

$$\begin{array}{ccc} \text{XP} \dots & \text{XP} \dots & \rightarrow \text{XP}_i \dots [\text{e}] \dots \\ & [\text{Pro}] & \text{XP}_i \\ & & [\text{Pro}] \\ & & [\text{Pro}] \end{array}$$

L'effet de cette règle est d'éliminer une proforme XP, ou, de façon plus générique, la chaîne terminale d'une Pro-catégorie sous le contrôle d'un syntagme XP antécédent, de catégorie et de traits identiques. La proforme supprimée laisse comme trace une catégorie vide qui est coïncidée au moyen de CPD avec le contrôleur d'élimination. Celui-ci doit occuper une position bien définie ("*the antecedent category must be the head*") afin de garantir l'interprétation sémantique de la relative libre.

⁶ Dans le cas du français, Bresnan et Grimshaw considèrent que, à part SN, il existe une Pro-catégorie générale SP.

⁷ L'exemple est de Bresnan et Grimshaw (1978: 370).



Si l'on admet que (5) est la structure qui sous-tend les RLs, la restriction d'identité découle automatiquement des conditions sur la base dans la théorie X'. Le contraste entre (2) et (3) s'explique ainsi de façon naturelle. En (2) l'introducteur de la relative et la catégorie qui le domine ont le même étiquetage catégoriel, ce qui n'arrive pas en (3), comme nous le voyons en (8) et (9), des structures sous-jacentes très simplifiées de (2) a. et (3) a.:

(8) [SN [SN qui] vivra] verra.

(9) [SN [SP [à qui] j'ai parlé] ne viendra pas.

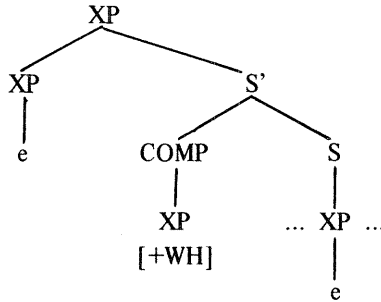
De là que, tandis que (2) a. est grammatical, (3) a. ne le soit pas.

1.2. Le 'COMP Analysis'

D'après cette analyse, l'élément introducteur de la RL se situe dans le noeud de la phrase initiale COMP. Donc, la position d'antécédent n'est saturée d'aucun matériel lexical⁸. On aurait, par conséquent, pour les RLs, une configuration de ce genre:

⁸ Groos et Van Riemsdijk (1981) se situent parmi les défenseurs les plus notables de cette proposition. Cfr. également Hirschbühler et Rivero (1981, 1983).

(10)



Ainsi donc, la relative cesserait d'être engendrée comme S' ou comme S en fonction de son antécédent (non nul / nul). En suivant cette proposition, il n'y a pas de différences significatives, du point de vue structural, entre RLs et relatives régulières.

La validité de la proposition alternative est sérieusement remise en question à partir du moment où Groos et Van Riemsdijk démontrent qu'il n'y a aucune relation causale stricte entre l'emplacement de l'introducteur de RLs et la condition d'identité, c'est à dire que l'obligation de respecter, dans une langue donnée, une telle condition, n'implique pas que l'introducteur de RLs, dans cette même langue, fasse partie de la matrice. Ainsi, il y a des langues, comme l'allemand ou le danois, dans lesquelles l'introducteur de RLs doit faire partie de l'enchâssée, et qui, malgré tout, sont soumises à la restriction d'identité.

Cependant, un argument contre une proposition ne constitue pas en soi une preuve en faveur d'une proposition contraire. Le COMP Analysis sera valable dans la mesure où il sera capable d'offrir une explication plausible du phénomène d'identité.

Groos et Van Riemsdijk expliquent ce fait en postulant qu'en l'absence d'antécédent, COMP doit être accessible aux nécessités de sous-catégorisation du verbe de la matrice:

"The COMP of a free relative clause is syntactically accessible to matrix rules such as subcategorization and case marking, and furthermore it is the wh-phrase in COMP, not the empty head, which is relevant for the satisfaction or nonsatisfaction of the matrix requirements."⁹

De cette façon, en admettant que dans les RLs le syntagme wh- en COMP répond à la sous-catégorisation du verbe de la matrice, on prédit correctement le contraste entre (2) et (3). Cette proposition permet également de rendre compte du contraste en (11), (12) et (13).

⁹ Groos et Van Riemsdijk (1981: 181).

- (11) Elle se souvient toujours *de qui* elle a rencontré chez toi.
 (12) *Elle compte *sur qui* tu penses.
 (13) Elle parle *à qui* tu penses.

En (11) le verbe de la matrice sous-catégorise la préposition *de*. En (12), par contre, l'élément en COMP devrait répondre à la rection de deux prépositions différentes, ne pouvant par cela même, satisfaire les exigences de sous-catégorisation du verbe de la matrice:

- (12) a. Elle compte [SP sur [S' [COMP [à qui i_j] [S tu penses t_i]]]]

En (13), au contraire, parce que la rection prépositionnelle du verbe de la matrice coïncide avec celle de l'enchâssée, il est possible de supprimer l'une d'elles sans enfreindre le principe de récupération de ce qui a été effacé¹⁰ et, en même temps, de satisfaire les exigences de sous-catégorisation du verbe de la matrice.

- (13) a. Elle parle *à (celui) à qui* tu penses.

Cependant, plusieurs faits remettent en cause la validité de cette hypothèse. D'une part, elle viole le *Principe de Projection* tel qu'il est formulé par Chomsky dans le cadre de la GBT¹¹, étant donné que le CA n'assure pas qu'une propriété lexicale telle que la sous-catégorisation soit respectée à tous et chacun des niveaux de représentation¹². Cette proposition enfreint également le Θ -critère de Chomsky¹³ car elle assigne à un argument (syntagme en COMP) plus d'un Θ -rôle¹⁴. Finalement, le CA est incapable d'expliquer le fait que, comme nous le voyons en (14), les RLs [-tmp] échappent à la restriction d'identité catégorielle¹⁵.

- (14) a. Il a beaucoup de travail mais il n'a pas *avec qui* le faire.
 b. *Il a beaucoup de travail mais il n'a pas *avec qui* il l'a fait avant.

1.3. La *INFL Accessibility Hypothesis*¹⁶

Avec cette proposition on essaie de limer les défauts les plus accusés

¹⁰ Voir Hirschbühler (1980: 122).

¹¹ Chomsky (1982: 8).

¹² Pour plus de détails voir Harbert (1983: 240).

¹³ Chomsky (1982: 6).

¹⁴ Pour plus d'information voir Suñer (1984: 373).

¹⁵ Cfr. Hirschbühler et Rivero (1981: 21).

¹⁶ La formulation la plus perfectionnée de cette analyse se trouve dans Suñer (1984).

du CA. Comme dans ce dernier, on assume que l'introducteur de RLs se trouve en COMP. La condition d'identité, par contre, s'explique en fonction de la correcte détermination¹⁷ de l'élément nul *pro* [+ pronominal] [- anaphorique]. On admet que cet élément est l'interprétation correcte de la catégorie vide qui constitue l'antécédent de la RL¹⁸. L'adéquate détermination de *pro* s'obtient, en fonction de sa position, par coindexation avec le syntagme *wh-* en COMP ou avec INFL¹⁹. Ceci implique, dans le premier cas, que l'un et l'autre doivent être non-distincts, d'où le critère proposé dans Suñer:

(15) "*Pro* is non-distinct in case from WH-phr"²⁰.

De la même façon, quand la RL se trouve en position sujet d'une phrase temporalisée, si la langue en question a une flexion verbale suffisamment riche, INFL détermine convenablement la catégorie vide *pro* dans cette position. D'où le fait que la condition d'identité ne soit pas obligatoire dans les langues à sujet nul²¹. Il en est de même pour les RLs en position topicalisée²².

D'un autre côté, *pro* comme contrôleur peut accéder à la projection maximale de INFL, ce qui rend possible un traitement unifié des RLs [\pm tmp]:

"... *pro* is able to 'reach into' INFL and establish certain conditions/correlations: in the particular case of FRs, it is able to check whether the feature tense of the embedded part of the relative is specified as positive or negative... A positive specification for tense mandates a filled COMP, thus, it makes sense that *pro* through a [+ tense] INFL can require that the specifier position of INFL^{max}, (i.e., COMP) fulfill certain conditions such as Case-matching. On the other hand, IFRs have a [- tense] INFL and presumably this voids the means with

¹⁷ Dans le sens de Chomsky (1982).

¹⁸ Cfr. Suñer (1984: 366). Pour une interprétation partiellement différente voir Harbert (1983: 256 et pass.).

¹⁹ Pour être exacts, la coindexation se réalise avec l'élément AGR de INFL.

²⁰ L'identification est essentiellement formelle i.e. la hiérarchie casuelle s'établit en termes de non-distinction (Harbert (1983: 270)); de là que des énoncés comme (2) b. et c. soient acceptables même si le cas (abstrait) qui devrait correspondre à l'antécédent et au relatif n'est pas le même (objectif/nominatif et oblique/nominatif respectivement).

²¹ Voir Hirschbühler et Rivero (1981, 1983).

²² Cfr. Suñer (1984: 368). En français contemporain, contrairement au français médiéval, elle est obligatoire dans n'importe quelle position. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

which to establish conditions on the specifier. Hence, the head *pro* in this environment... does not require Case-matching"²³.

Ainsi, on rend compte de façon naturelle du contraste entre (14) a. et b.

2. TYPOLOGIE DES RELATIVES LIBRES EN FRANÇAIS MÉDIEVAL ET NATURE DE L'ÉLÉMENT INTRODUCTEUR

La caractérisation de l'introducteur de RLs dépend fondamentalement du type de relative indépendante que l'on considère. A grands traits, on peut distinguer trois types différents, illustrés par les énoncés (16), (17), et (18).

- R1 (16) a. Mout a dur cuer *qui* en may n'aime.
(Rose, 81)
- b. Et Galaad, qui bien ot veu *que* il portoit, oste son hiaume.
(Queste S.G., 231, 12-13)
- c. doit estre cortois et frans
cui ge ensint a home prans.
(Rose, 1937-1938)
- d. Il est bien gardé *qui* Dieu garde.
(Commynes, Mém. 3, 183, 16)
- e. Dieu donne la victoire *a qui* lui plait.
(Saintré, 81, 11)
- R2 (17) a. *Cil qui* n'art, il ne brulle mie.
(Queste S.G., 64, 10)
- b. "Dame, il est temps que nous nos metons a voiage, car *ceuls que* je pense amener avoecques nous en Engleterre, sont tout prest.
(Froissart, Chr., 8, 5-7)
- c. "*Ce qui* est espcrist est espcrist."
(Passion, 1712)
- d. Mes ne pooie refuser
Ce que mes cuers me comandoit.
(Rose, 1756-1757)

²³ Suñer (1984: 372).

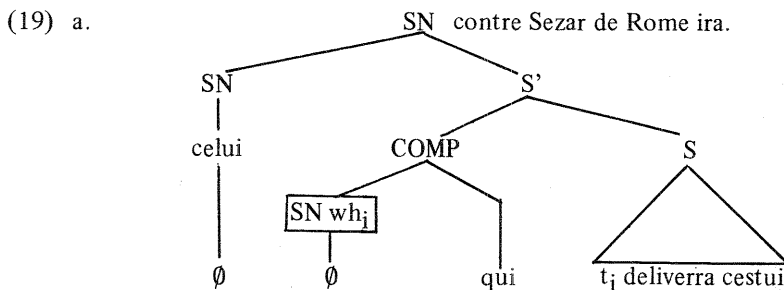
- R3 (18) a. *Ou que* je suy *ou que* je vais,
Quoy que je dis ou que je tays.
 Vous avez le cuer qui fut mien.
 (B. dame, 23, 9-11)

De ces trois types, les deux derniers (R2 et R3) sont les moins problématiques quant à la détermination de la nature de leurs introducteurs respectifs.

2.1. Relatives libres R1

En R1, comme en R2, nous trouvons des introducteurs de la forme *qui/que* normalement analysés comme des formes alternatives du complémentateur. La solution la plus simple serait, donc, de considérer l'introducteur de RLs en (16) a., b. et d., (17) et (18) comme une forme du complémentateur. Ceci impliquerait que, d'une façon ou d'une autre, on parte de la base que des énoncés comme (16) a., b. et d. répondent à l'éliision ou à la non-réalisation en S-structure d'un antécédent (pro) nominal (en particulier *cil.../ce*). S'il en était ainsi, à (19) correspondrait la structure partielle simplifiée (19) a.

- (19) Et *qui* cestui deliverra
 Contre Sezar de Romme ira.
 (Palatinus, 738-739)



Cependant, cette analyse ne paraît pas consistante pour plusieurs raisons. D'une part, comment expliquer que, contrairement à ce qu'on attendait, le complémentateur se réalise systématiquement comme *qui* et non comme *que* alors que l'élément effacé a un référent non neutre? Cette particularité contraste fortement avec la régularité de la distribution de *qui/que* en présence de l'élément prétendument éliidé en (19) et énoncés similaires (cfr. (17)).

Une façon d'expliquer ce fait consisterait à postuler l'existence d'une règle de réajustement phonologique complémentaire de celle formulée par Kayne²⁴, mais une solution de ce genre pourrait difficilement être considérée comme indépendamment motivée. Il faut également ajouter à cela, les cas où, comme en (20), le démonstratif élidé, s'il devenait présent, devrait être précédé d'une préposition:

- (20) Trop a de cuers qui entreprenent
D'en donner *a qui* les refuse.
(B. dame, 477-478)
- (21) Trop a de cuers qui entreprenent
D'en donner *a (celui) qui* les refuse.

Si l'on admet que l'introducteur de la relative en (21) est le complémentateur, et si l'on affirme que (20) dérive de (21) par élision de l'élément lexical antécédent, on ne comprend pas comment *qui*, en (20), peut raisonnablement ne pas être interprété comme tel, puisque la préposition (et partant l'antécédent) dépend du verbe de la matrice et qu'il n'est pas possible de l'intégrer dans le noeud COMP, seule façon d'empêcher que l'élément relativisé déplacé à COMP, en étant non oblique, ne soit remplacé par le complémentateur. La S-structure associée à (20) serait, partant, d'après cette analyse, du type (22):

- (22) Trop a de cuers qui entreprenent d'en donner [SP a [SN (celui)
[S' [COMP ^{QUI}
LIQUELS] [S [t_i les refuse]]]]]
∅

De cette façon, en (20), une forme du complémentateur supporterait une rection prépositionnelle, ce qui résulte inacceptable.

Finalement, si nous comparons (16) et (17), nous voyons qu'il y a une différence nette entre eux. En (17) il y a un élément qui préserve l'information essentielle et qui permet de récupérer, ou, si l'on préfère, d'identifier le SN antécédent, de sorte que le syntagme relatif non prépositionnel peut être remplacé par le complémentateur, étant donné que la seule fonction qui reste à l'introducteur de la relative est purement conjonctionnelle. En (16) la situation est radicalement différente. Rien, dans ce cas, ne garantit la conservation de cette information essentielle, si nous supposons que l'introducteur de la relative est le complémentateur. Le seul élément qui peut garantir que la perte d'information ne soit pas

²⁴ Cfr. Kayne (1976: 270).

totale est l'élément introducteur lui-même. Cependant, si l'on tient compte du fait que le complémentateur, par sa propre nature, ne peut contenir des traits qui renvoient à un référent déterminé, il faudra conclure qu'en (16) l'introducteur est réellement une forme *wh*. Ainsi donc, on assume que le principe de récupération des suppressions nous contraint à, en l'absence d'un antécédent dépourvu de matériel lexical, ne pas pouvoir supprimer un morphème *wh*.

Deux problèmes se posent maintenant. Tout d'abord il s'agit de justifier l'existence de deux particules *qui/que* différentes (forme *wh*- vs. complémentateur) et leur possible origine; ensuite il s'agit d'expliquer pourquoi, si toute relative R1 doit être introduite par une forme *wh*-, toute forme *wh*- ne peut pas introduire des RLs du type R1.

La différence entre *qui* et *que* en (16) et (17) se fonde sur leur différent comportement. Tandis que *que/qui* complémentateur est indifférent par rapport au trait [\pm animé], *que* et *qui* syntagmes *wh*- s'opposent par rapport à ce même trait. *Qui* pronom relatif renvoie à un référent [+ humain] (ou en dernier lieu [+ animé]); *que* renvoie à un référent [- animé]; et c'est surtout cette perméabilité à un trait de sous-catégorisation essentielle, qui permet de les analyser comme des syntagmes *wh*-. Il faut souligner que cette même capacité caractérise et oppose les syntagmes *wh*- *qui* et *quoi* prépositionnels dans les relatives régulières en français moderne; en français médiéval l'opposition n'est pas si stricte en ce qui concerne *cui* ~ *qui* avec antécédent; cependant, pour *quoi*, sauf de très rares exceptions, elle est totale²⁵. Dans le cas de relatifs sans antécédent, l'opposition *animé/non animé* fonctionne depuis le plus ancien français avec une parfaite régularité²⁶.

En français moderne²⁷, le système des relatifs libres est plus simple qu'en français médiéval; une seule forme couvre toutes les fonctions dans l'enchâssée quand le référent est [+ animé]²⁸; dans le [- animé] *quoi* peut fonctionner seulement, d'une façon très restreinte, comme régime prépositionnel²⁹, en l'utilisant normalement, dans cet emploi, pour cou-

²⁵ Martin (1967: 111).

²⁶ Les cas d'emploi de *qui* avec une valeur [- animé] sont peu fréquents et justifiables sans forcer le cadre théorique de travail. Pour plus de détails voir Martin (1967: 122).

²⁷ Nous faisons abstraction de *où*.

²⁸ L'emploi de *qui* [- animé] est totalement résiduel. Cfr. Sandfel (1977: 101 et ss.).

²⁹ Cfr. Sandfeld (1977: 103).

virer les fonctions relatives du type R2. En ancien français, par contre, on dispose de quatre formes différentes pour couvrir les mêmes fonctions: *qui* et *cui* si le référent est animé, *que* et *quoi* si le référent est non animé. L'emploi des formes à l'intérieur de chaque série n'est pas indifférent:

Relative libre		V [+ tmp]		
Référent	Sujet	Objet	Oblique	
[+ anim.]	<i>qui</i>	<i>cui</i> ~(<i>qui</i>)	<i>cui</i> ~(<i>qui</i>)	
[- anim.]	<i>que</i>	<i>que</i>	<i>quoi</i>	

Quelle est l'origine de cette distribution? La réponse à cette question se trouve sans doute dans la relation intime entre les relatifs libres et les interrogatifs³⁰. Tous deux ont en commun, non seulement la plupart de leurs paradigmes respectifs, mais également la distribution des formes dans des séries différentes en accord avec le trait [\pm animé] du référent. Cette interrelation est encore plus évidente dans les langues comme l'italien où l'identité formelle n'atteint pas tous les types de relatives. Ainsi, alors que l'introducteur de relatives avec antécédent (sujet/objet) est, dans cette langue, *che*, dans les interrogatives et les RLs ayant un référent animé, l'introducteur (sujet/objet) est *chi*³¹.

D'un autre côté, *que* (relatif/interrogatif) est traditionnellement considéré comme une forme 'faible' de *quoi*³². Dans un cadre génératif, Goldsmith (1978) démontre qu'en ce qui concerne l'interrogatif, l'analyse traditionnelle de *que* comme allomorphe de *quoi* est valable. Hirschbühler³³ propose que l'on étende également cette analyse au cas du relatif

³⁰ Cfr. Foulet (1977: 180); Moignet (1976: 151); et Martin et Wilmet (1980: 243).

³¹ Comparez:

- a. *chi troppo vuole, niente a*
- b. *ama chi ti ama*
- c. *l'uomo che è venuto è mio zio*

En Tekavcic (1972: 227) on souligne surtout les implications générales de ce fait: "il relativo *chi* e l'interrogativo *chi* sono in un rapporto di reciproca supposizione: in tutte le lingue in cui esiste l'uno dei due, esiste anche l'altro."

³² Cfr. entre autres, Togeby (1974: 129) et Martin et Wilmet (1980: 248).

³³ Cfr. Hirschbühler (1980: 121).

libre, comme un moyen de rendre compte de l'impossibilité de *quoi* en fonction de sujet et d'objet non prépositionnel.

Cette analyse est également valable, en essence, pour le français médiéval, toutefois la restriction que Hirschbühler propose pour expliquer l'agrammaticalité de (23)³⁴ :

(23) *J'ai acheté *que* tu as acheté.

serait superflue, puisqu'en français médiéval rien ne s'oppose à ce qu'une RL ayant un référent [– animé] soit introduite par le pronom *que* en fonction non oblique (cfr. (16) b.). Les restrictions de sélection en ce qui concerne *quoi* ne varient pas substantiellement. *Cui*, de son côté, se confond phonétiquement avec *qui* depuis une date relativement ancienne³⁵, unifiant ainsi le paradigme [+ animé].

La confusion graphique, conséquence logique de la confusion phonétique, est courante à partir du début du XIIIe siècle³⁶, quoique la graphie *cui* se maintienne sporadiquement tandis qu'on associe à sa forme le souvenir imprécis de son ancienne valeur, d'où le fait que *cui* et *qui* cohabitent un certain temps dans les textes jusqu'à ce que la forme *cui* soit définitivement éliminée au XVe siècle du code écrit³⁷. Dans la langue parlée, la confusion a dû avoir comme conséquence immédiate la généralisation de la préposition pour marquer la fonction de régime oblique. La tendance a dû être, de toute façon, antérieure, étant donné que *cui* se caractérisait par sa polyvalence fonctionnelle. Cette disponibilité particulière impliquait un risque évident de confusion³⁸. C'est pour cela, comme l'indique Brunot³⁹, qu'on a très vite senti la nécessité de délimiter certaines des fonctions que *cui* accumulait, en les marquant explicitement. Sa fusion avec *qui* consolide et généralise cette tendance.

Nous reformulons, donc, la proposition de Hirschbühler et nous assumons qu'en français médiéval *que* peut s'analyser comme un allomorphe de *quoi* en fonction sujet ou objet non oblique, et que, dans

³⁴ Cfr. Hirschbühler (1980: 121).

³⁵ La chronologie de ce processus n'est pas établie convenablement. Pour Fouché (1961: 171) elle a déjà lieu au XIe siècle; Pope (1973: 330) et De La Chaussée (1977: 88) ne croient pas que la fusion ait eu lieu avant le XIIe siècle. De toute façon, la réduction est antérieure au XIIIe siècle (Togebly (1974: 129)).

³⁶ Cfr. Ménard (1976: 81).

³⁷ Marchello-Nizia (1979: 160).

³⁸ Cfr. Foulet (1977: 181).

³⁹ Cfr. Brunot (1966: 478).

une certaine mesure, c'est également le cas de *cui* et *qui* tant que l'unification du paradigme [+ animé] n'a pas lieu.

Cette proposition permet non seulement d'expliquer, d'une façon simple, des énoncés du type (16) b., mais également de rendre compte de la présence de *que* dans des RLs non temporalisées du type (24)⁴⁰:

- (24) Or sui si povres devenuz
par les depens Fole Largece,
qui m'a mis en ceste destrece,
que je n'ai fors a grant dangier
ne *que boire* ne *que mangier*
ne *que chaucier* ne *que vestir*
(Rose, 7980-7985)

En (25) *que* est en situation prédicative, ce qui constitue, à première vue, une violation du principe que nous venons de formuler.

- (25) Rollanz me forfist en or e en avoir,
Pur que jo quis sa mort e sun destreit.
(Ch. Rol. 3758-3759)⁴¹

Cependant, il faut signaler d'une part que des énoncés comme (25) sont fort peu fréquents⁴² et d'autre part, qu'une caractéristique, commune à tous les cas significatifs, est leur caractère fortement dialectal. Or, comme Pope le signale⁴³, en anglonormand et dans de larges zones de la France, en particulier de l'Ouest, la réduction de [ei] en [e] est courante; réduction qui se manifeste dans les textes par l'alternance des graphies *ei/e*. *Que* en (25) et dans des énoncés semblables pourrait donc fort bien être une forme dialectale employée pour *quei*⁴⁴, et donc (25) serait une phrase bien construite. En plus des raisons que nous venons d'exposer, d'autres facteurs auraient également pu contribuer à confondre les deux formes. D'un côté *quoi* pouvait s'élider devant une voyelle⁴⁵, entraînant ainsi un synchrétisme gênant que l'on a rapidement évité une fois que la langue n'a plus toléré l'élision de *quoi*. De l'autre, les usages prédicatifs de *que* dans

⁴⁰ Au sujet du caractère relatif de *que* dans cette construction, voir entre autres Ménard (1976: 83).

⁴¹ Ap. Tobler et Lommatzsch, AFW, s.v. *que*.

⁴² Moignet (1976: 160).

⁴³ Pope (1973: 106, 285).

⁴⁴ Tobler et Lommatzsch (AFW, s.v. *que*) soulignent que dans les textes où *que* apparaît employé prépositionnellement, d'autres réductions de ce genre, comme par exemple *saver* pour *saveir*, sont normales.

⁴⁵ Cfr. Moignet (1976: 162).

les interrogatives⁴⁶, d'ailleurs assez sporadiques, ont également pu contribuer à étendre cet emploi aux relatives.

De ce qui a été dit jusqu'ici, on déduit que *que* et *qui* non prépositionnels dans les relatives qui ne sont pas du type R1 devront être analysés comme des réalisations du complémentateur⁴⁷. On rend compte ainsi, de façon unitaire, de la distribution, en français médiéval, de *que/qui* pronoms relatifs et formes du complémentateur.

La raison du contraste entre (2) et (26)

- (26) a. **Lequel* vivra verra.
 b. *Aimez *lequel* vous aime.
 c. *Il le raconte *auquel* veut l'entendre.

réside dans l'indifférence de *lequel* par rapport au trait essentiel de sous-catégorisation [\pm animé], et par voie de conséquence, dans le fait que son information sur le référent possible est nulle. Comme nous l'avons signalé, c'est justement leur capacité discriminante par rapport au trait [\pm animé] qui a rendu *qui* et *que* aptes à se situer en tête d'une RL. Dans ce sens, il faudrait ajouter une restriction au principe de suppression sous condition d'identité. Le plus simple serait d'ajouter à la grammaire du français médiéval un filtre en s-structure qui rejette toute relative libre R1, introduite par un syntagme wh- qui n'exprime pas de façon univoque le trait essentiel de sous-catégorisation du référent. Ce filtre pourrait être formulé comme suit:

- (27) *[COMP [SN- wh [\pm animé]]]

si l'antécédent est nul et si wh- n'est pas caractérisable de façon univoque.

Ce filtre exclurait, en français médiéval et moderne, (26) et des énoncés semblables, mais permettrait, par contre, des énoncés du type (28), possibles en ancien français et en moyen français (quoique peu fréquents), parce que les syntagmes wh- qui introduisent la relative sont seulement ambigus en présence d'un antécédent, et fonctionnent exclusivement comme [$-$ animé] en son absence.

- (28) a. ... a grans rys et feste s'en fist le mariaige, *dont* le peuple de Romme eust grant solas et joye...
 (Saintré, 5, 21-23)

⁴⁶ Cfr. Togeby (1974: 130).

⁴⁷ En R3 les deux formes occupent respectivement la position de complémentateur et d'antécédent.

- b. ... et font leurs volentez *ou* il leur plaist.
(XV Joies, 10, 97-98)

De cette façon, il est également possible d'intégrer les occurrences de *qui* [– animé] comme introducteur d'une RL. Une disponibilité fonctionnelle limitée de ces RLs, tel est le résultat de l'existence de restrictions spécifiques dont la fonction est de sauvegarder l'identité référentielle du relatif *qui* libre, en évitant par différents moyens qu'il puisse y avoir une confusion en ce qui concerne le caractère [\pm humain] du référent. Dans ce sens, on peut isoler deux restrictions d'une importance et d'une portée différentes, même si toutes deux ont en commun d'influencer la fonction syntaxique que peut remplir la RL introduite par *qui*. De ces restrictions, l'une d'elles, la moins puissante par rapport à la discrimination référentielle, agit sur la capacité actantielle de la relative, en la limitant à l'expression du second actant⁴⁸. L'efficacité de cette restriction est cependant limitée, puisqu'il n'y a pas d'exclusion, dans la même fonction, d'une relative ayant le même introducteur mais un référent différent. A cette efficacité limitée de la restriction correspond une exploitation également limitée du recours, au moins dans des contextes où la confusion entre une valeur référentielle et l'autre est possible. Une bonne preuve en est le fait que, aussi bien dans des études spécifiques que dans des oeuvres générales et dictionnaires, les exemples sont très rares⁴⁹ et très fréquemment ils constituent des locutions, si ce n'est tout à fait stéréotypées, du moins assez consolidées pour pallier n'importe quelle équivoque à propos de la nature du référent⁵⁰:

- (29) Pour ce *vecy qui* y fera:
Ja tost quant on t'apellera
Pour comparoir en jugement,
Tu ne respondras nullement
(Pathelin, 1164-1167)

De toute façon, il s'agit d'un emploi régressif et en aucune façon significatif qualitativement ni quantitativement.

L'emploi le plus fréquent de *qui* correspond au domaine positionnel et fonctionnel défini par la deuxième restriction que nous avons mentionnée ci-dessus. Son caractère effectif est élevé, car elle délimite clai-

⁴⁸ Cfr. Moignet (1976: 157).

⁴⁹ Cfr. Jokinen (1978: 16).

⁵⁰ Des emplois de ce genre persistent encore en français moderne. Cfr. Le Bidois et Le Bidois (1971: 278).

rement les conditions d'apparition du relatif *qui* libre avec un type ou un autre de référent intratextuel, par rapport à une position fonctionnelle définie pour la relative: celle d'apposition à un macrosegment:

- (30) a. Mes li preudons les departoit, *qui* est a dire que Nostre
Sires ne voloit pas que sa blancheur fust ainsi perdue.
(Queste S.G., 186, 24-26)
- b. Et eurent li signeur cambres, et trouverent grant fuison
de grains et de fourages pour lors chevaus, *qui* leur
fist grant bien.
(Froissart, Chr., 10, 49-51)

Cette position est uniquement compatible avec un référent neutre. Donc, pour tout *qui* libre dans une telle situation il n'y a qu'une interprétation disponible, d'où le fait que n'importe quelle ambiguïté ou équivoque sur la nature du référent est immédiatement éclaircie et la configuration obtenue échappera au filtre (27).

2.2. Relatives libres R2

En R2, la nature de l'introducteur de la relative semble répondre, comme on le voit si l'on compare (17) et (31), aux mêmes principes de base qui régissent le comportement des relatives non indépendantes:

- (31) a. sunt en terre establi li juige,
por estre deffense et refuige
a *cels cui* li mondes forfet.
(Rose, 5431-5433)
- b. *Cil a qui* l'honneur appartient
ne s'en doit a autrui attendre.
(B. dame, 445-446)
- c. ... et estoit contenu dedens que volontiers et aparliement il feroit *ce en quoi* il estoit tenus...
(Froissart, Chr., 44, 26-28)

En (17) l'alternance dans l'introducteur de la relative répond aux principes de sélection des formes allomorphes du complémentateur; en (31), par contre, le syntagme en COMP est une forme *wh-*. Aussi bien en (17) qu'en (31), le démonstratif indique de façon univoque les traits essentiels du référent:

	[+ anim.]	[- anim.]	masc.	fém.	neutr.
<i>Cil...</i>	+	-	+	-	-
<i>Cele...</i>	+	-	-	+	-
<i>Ce...</i>	-	+	-	-	+

Cette classification est uniquement valable quand le démonstratif a une valeur absolue (i.e. quand il ne se réfère pas à un mot donné du contexte)⁵¹. Dans des cas de ce genre, l'opposition masculin/féminin se limite exclusivement à la désignation du [+ animé] [+ humain]⁵². Si le démonstratif reprend un N lexicalement réalisé, il se décharge d'une de ses fonctions (préservation du trait [+ animé]), que le N antécédent assume déjà, en se limitant alors simplement à assurer l'opposition de genre⁵³.

Ceci permet au principe de suppression d'être appliqué de la même façon que dans les relatives régulières: quand la fonction dans la relative enchâssée du syntagme wh- déplacé dans COMP est non oblique, il devra être supprimé, étant donné qu'il est récupérable et, au lieu d'un morphème wh- on obtiendra, en S-structure, comme on le voit en (17), les deux réalisations phonologiques du complémentateur⁵⁴. Si l'on a assigné à l'élément relativisé le cas oblique dans la phrase enchâssée, il ne pourra pas être supprimé une fois qu'il se trouve en COMP, en tant que non récupérable, et ce que l'on aura en S-structure ce ne sera pas la complémentateur, mais un morphème wh-, comme on le voit en (31).

Cette analyse a en sa faveur la simplicité et l'homogénéité. Cependant, ce n'est pas la seule réponse disponible à la question: quelle est

⁵¹ Cfr. Sandfeld (1965: 229) et Togeby (1982: 368).

⁵² Cfr. Hirschbühler et Rivero (1981: 614-615).

⁵³ Cfr. section 2.

⁵⁴ De la même façon que dans les relatives avec antécédent, ici aussi la distribution des formes du complémentateur *que/qui* n'est pas encore tout à fait régulière.

a. ... et *chil qui* li Sarrasin cachoient retourne.

(R. Clari, 37, 13-14)

b. ... mes vous serréz seignour de tut cet honour a *ceux qe* vendront après vous le tendront ou grant estrif et guere.

(Warin, 6, 8-10)

Ces irrégularités sont sûrement dues au caractère assez récent des règles qui déterminent les conditions d'apparition d'une forme du complémentateur ou de l'autre.

l'analyse la plus plausible de l'ensemble formé par le démonstratif et le relatif? Il y a, fondamentalement, trois réponses:

1. Les deux éléments ne sont pas indépendants, c'est à dire qu'ils sont à analyser comme un élément unique. Ceci équivaut à traiter *celui qui*, *ce qui*, etc. comme des relatifs composés qu'il faudrait simplement ajouter à l'inventaire lexical des pronoms relatifs, avec une énumération de leurs conditions d'apparition. Cette analyse est celle que préconisent la plupart des grammairiens traditionnels⁵⁵. Niéger et Paradis⁵⁶ arrivent à une conclusion semblable en partant d'une perspective non traditionnelle.

2. Le démonstratif jouit d'autonomie par rapport à la relative, et doit, partant, être analysé comme une partie de la matrice, quoique, vu son manque d'indépendance syntaxique, on ne le considère pas comme le véritable antécédent, mais seulement comme une partie intégrante de celui-ci⁵⁷.

3. Finalement, on analyse le démonstratif comme un véritable SN antécédent⁵⁸, parce qu'il a la possibilité, dans ce contexte, de commuter avec un substantif.

En fonction du type d'analyse que l'on retiendra, on aura, donc, pour (17) les S-structures partielles (32), (33) et (34):

(32) SN [SN [e] S' [COMP [cil qui_i] S [t_i n'art]]] il ne brulle mie.

(33) SN [SN [Det [cil] N [e]] S' [COMP [$\overbrace{\text{LI QUELS}_i}^{\text{QUI}}$] S [t_i n'art]]]
ne brulle mie.

(34) SN [SN [cil] S' [COMP [$\overbrace{\text{LI QUELS}_i}^{\text{QUI}}$] S [t_i n'art]]] ne brulle mie.

⁵⁵ Cfr. entre autres Sandfeld (1977), Damourette et Pichon (1969). On trouve déjà cette classification dans la grammaire d'Ayer.

⁵⁶ Niéger et Paradis (1975).

⁵⁷ Parmi les auteurs qui défendent cette proposition il faut citer Grevisse (1969), Rothenberg (1972), Gougenheim (1970) et, dans un cadre de travail différent Milner (1973).

⁵⁸ On trouve, parmi les défenseurs de cette proposition Bonnard (1961), Togeby (1982) et Touratier (1980).

En (33) et (34), le relatif sujet de l'enchâssée et déplacé dans COMP et supprimé en fonction de la règle générale des suppressions. Le complémentateur apparaît en surface. On n'a besoin d'aucun mécanisme supplémentaire, étant donné que, aussi bien en (33) qu'en (34), on a affaire à des relatives régulières.

Plusieurs facteurs indiquent que (32) doit être rejeté. En premier lieu, le fait de considérer que le démonstratif est fonctionnellement un article ou un antécédent purement formel⁵⁹, indissociable du relatif, est difficilement justifiable, puisqu'en français médiéval aussi bien le démonstratif neutre que non neutre étaient prédicatifs et jouissaient d'autonomie syntaxique, pouvant exercer les fonctions syntaxiques d'un SN⁶⁰.

D'un autre côté, des énoncés comme (35) sont difficiles à expliquer à partir d'une structure syntagmatique comme (32), à moins que se complique aussi bien l'outillage formel que le nombre des formes disponibles, chose qui semble difficilement justifiable quand on dispose d'une analyse alternative générale, simple et peu coûteuse.

- (35) a. .III. granz mescheances avient
 a *cels qui* tels vies maintient.
 (Rose, 5097-5098)
- b. Adont me vint avisions
 De *cheli ke* j'ai a feme ore.
 (Feuillée, 68-69)

En (35), l'élément à relativiser est en position non oblique étant donné que la préposition *à/de* appartient au verbe-matrice. Ainsi, une fois que le pronom relatif sujet ou objet se déplace dans COMP, il est obligatoirement élidé comme dans n'importe quel autre cas de relativisation non oblique. Sa place sera occupée par le complémentateur. Le seul facteur capable d'empêcher l'élision d'un relatif non oblique c'est, comme nous l'avons vu auparavant, l'absence de n'importe quel élément ou moyen capable de sauvegarder la caractérisation du référent. En (35), on confie cette tâche au démonstratif; l'effacement du pronom relatif sujet ou objet est, donc, conforme à la règle. Cependant, un élément étant déjà présent en COMP, le complémentateur pourrait ne pas se réaliser sans enfreindre pour autant le filtre qui interdit que COMP soit vide. On évite

⁵⁹ Cfr. De Boer (1954: 131 et ss.).

⁶⁰ Wunderli (1978), même s'il caractérise *ce qui...* en moyen français comme un article prépositionnel, admet qu'à cette époque, il y a encore beaucoup de cas où *ce* doit être considéré comme une véritable proforme.

ce problème si on utilise (33) ou (34). Du reste, la proposition qui intègre le démonstratif en position d'antécédent, prédit correctement l'agrammaticalité d'énoncés comme (36) où, au lieu du complémentateur, on trouve le relatif:

- (36) *Mes ne pooie refuser
ce quoi mes cuers me comandoit.
 (Cfr. (17) d.)

Ce genre d'énoncés seraient difficiles à bloquer, si l'on accepte la proposition contraire. De la même façon, si le démonstratif et le relatif forment un tout qu'une transformation de mouvement situe en COMP, rien ne devrait empêcher la co-occurrence d'un SN en position d'antécédent:

- (37) *Adont me vint avisions
 De le dame *cheli ke* j'ai a feme ore.
 (Cfr. (35) b.)

L'existence de ce genre de séquences semble, cependant, fort improbable. L'exclusion d'énoncés ayant ces caractéristiques s'explique, au contraire, de façon tout à fait naturelle si l'on admet que le démonstratif occupe la position d'antécédent.

Conservant les structures (33) et (34) présente, à première vue, l'avantage de pouvoir distinguer grâce à elles deux valeurs du démonstratif (non neutre) nettement différenciées dans les grammaires traditionnelles: valeur [\pm représentant]. La relative avec un démonstratif [\pm représentant] paraît plus apte à être analysée comme une relative régulière ayant un N nul, interprétable par rapport à un N antérieur. Cependant, le traitement de ce genre de relatives ne varierait pas substantiellement si l'on postulait que l'antécédent, au lieu d'être un N nul, est une pro-catégorie. De fait, si nous considérons qu'en français médiéval les mêmes formes qui fonctionnent comme pronoms démonstratifs peuvent être suivies d'un relatif, il n'y a pas de raison suffisante pour affirmer que la présence de la relative fait varier le statut syntaxique du démonstratif, en s'appuyant sur le changement de signification que souffre ce dernier. Une variation de signification n'a pas forcément à provoquer un changement de catégorie⁶¹. Tout cela nous conduit à préférer la structure (34) à la structure (33).

⁶¹ Touratier (1980: 135).

2.3. *Relatives Libres R3*

En R3 nous trouvons une séquence de deux éléments, dont le premier est un morphème relatif et le deuxième le complémentateur. Le fait de postuler que le *que* de (18) est le complémentateur a une double conséquence. D'un côté, s'il n'était pas le complémentateur, il faudrait supposer qu'il s'agit d'un morphème relatif; dans ce cas on enfreindrait le principe d'expansion du noeud COMP, ou ce qui revient au même, on admettrait qu'il est possible, en français, d'avoir la cooccurrence de deux formes *wh-* sous un même noeud COMP, ce qui est en contradiction avec les faits.

Par ailleurs, étant donné que, aussi bien la cooccurrence d'un syntagme relatif et du complémentateur que l'absence de tout élément s'excluent⁶², il paraît logique de supposer que dans des énoncés du type (18) *que* occupe la position du complémentateur et le syntagme relatif celle de l'antécédent, ce qui constitue un argument en faveur de la proposition de Hirschbühler et Rivero⁶³ d'après laquelle il est possible de distinguer deux types différents de RLs en fonction de la position qu'occupe le pronom relatif. Une autre possibilité serait d'analyser les deux éléments comme une forme spécifique de relatif. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

3. CONDITION D'IDENTITE ET RELATIVES LIBRES EN FRANÇAIS MEDIEVAL

La condition d'identité n'est pas une restriction qui touche toutes les langues de la même manière⁶⁴; parfois, la validité du principe d'identité n'est même pas constante dans une même langue. De fait, entre les différentes phases de l'histoire d'une langue, le caractère obligatoire de la restriction d'identité peut varier, de même que les conditions qui déterminent son application. Cette évolution est nettement perceptible en français, de même que dans d'autres langues romanes⁶⁵.

⁶² Cfr. Kayne (1976).

⁶³ Cfr. Hirschbühler (1980: 129) et Hirschbühler et Rivero (1983: 507-508).

⁶⁴ Cfr. Groos et Van Riemsdijk (1981: 205-206).

⁶⁵ Cfr. Hirschbühler (1978: 215). La tendance à restreindre la possibilité d'emploi des relatives libres non soumises à la condition d'identité est générale dans les langues romanes (Suñer (1984).

mais ils se distinguent par le type particulier de préposition que l'un et l'autre exigent⁶⁷.

Ce genre d'énoncés pose une difficulté supplémentaire en ce qui concerne l'omission de la préposition du verbe matrice. Pour expliquer ce fait on pourrait établir qu'en (40) et dans des énoncés semblables la préposition (ou, si l'on préfère, le SP) est déjà nulle en D-structure. Cependant, une telle proposition est insoutenable, puisqu'elle irait contre le Principe de Projection car à ce niveau-là une des propriétés lexicales du verbe-matrice n'est pas satisfaite. Une proposition plus viable consisterait à assumer que la préposition est supprimée dans cette structure au moyen d'une règle semblable à celle proposée par Hirschbühler⁶⁸ ou Harbert⁶⁹. Cette solution présente également une difficulté qui la fausse: les deux prépositions n'étant pas identiques, il n'y a pas de moyen d'assurer la récupérabilité de ce qui a été effacé. Or, si nous tenons compte de ce que les verbes de la matrice, dans des contextes comme celui défini en (40), outre leur petit nombre⁷⁰, ont en commun la particularité de pouvoir commuter, comme nous le voyons en (41), leurs syntagmes prépositionnels respectifs avec un adverbe équivalent (*là*), également apte à fonctionner comme antécédent du relatif⁷¹, nous pouvons établir que le SP est présent à tous les niveaux de dérivation et qu'optionnellement, il peut se réaliser en S-structure comme *tel* ou comme *là*, pouvant dans ce cas, par le même procédé que les SN antécédents de RLs, devenir élément nul. Le fait que cet élément lexical, en plus de partager avec N la capacité de servir d'antécédent, puisse être facilement restitué à partir de l'enchâssée constitue un argument supplémentaire en faveur de cette proposition.

(41) a. Si s'en retourne *la dont* il ert venuz.

(Queste S.G., 42, 11-12)

b. J'irai passer mes vacances $\left\{ \begin{array}{l} \text{à l'endroit} \\ \text{dans le pays} \end{array} \right\}$ où vous êtes allé cet été.

c. J'irai passer mes vacances *là* où vous êtes allé cet été.

⁶⁷ *A, en, dans*, dans le cas de *s'en retourner*; *de* dans le cas de *venir*.

⁶⁸ Hirschbühler (1980: 122).

⁶⁹ Harbert (1983: 268).

⁷⁰ Il s'agit d'une série de verbes dont le sens et les caractéristiques de rection sont semblables: *aller, s'en aller, retourner, s'en retourner*, etc.

⁷¹ Cfr. Grevisse (1969: 495).

De tout ce que nous avons exposé jusque là, nous pourrions conclure que le français médiéval est une langue essentiellement non conforme à la restriction d'identité. Cependant, les cas où la RL [+ tmp] en position sous-catégorisée ne s'assujettit pas à la condition d'identité sont réellement marginaux⁷². Ce fait indique, sans doute, que nous sommes devant un processus qui est en voie de cesser d'être optionnel pour être finalement exclu. Dans ce sens, des énoncés du type (38) doivent être considérés comme régressifs et même sans doute comme des déviations idiosyncratiques du narrateur/locuteur par rapport aux règles nucléaires de la grammaire du français médiéval. Ce qui est normal, c'est qu'en position sous-catégorisée, la RL respecte la condition d'identité catégorielle et/ou casuelle:

- (42) a. "Sire, fait Nasciens, je la mis *ou* je la pris.
(Queste S.G., 208, 8-9)
- b. Je ne tiens mie pour donné
Ce qu'on offre à *qui* ne le prent.
(B. dame, 473-474)
- c. ... ne partira
dont il est que les piés devant.
(Pathelin, 594-595)

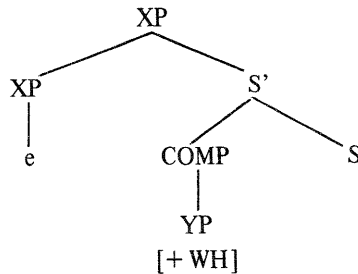
En 3.2. nous établirons avec plus de précision le domaine d'application du principe d'identité en français médiéval.

3.1. *Identité/non identité. Implications structurelles*

Si l'on tient compte du fait que l'élément qui satisfait les exigences de sous-catégorisation de la matrice (verbe/préposition) est en principe l'antécédent, et que, d'après la proposition de Bresnan et Grimshaw, dans les RLs le rôle d'antécédent est confié à l'introducteur, le Head Analysis est incapable d'expliquer les relatives qui ne se conforment pas à la condition d'identité. Cependant, si l'on admet que dans ce type de relatives l'introducteur se trouve dans le noeud COMP, c'est à dire, que ces relatives répondent à une configuration du genre:

⁷² D'un total de 3584 cas de relatives libres appartenant à des oeuvres qui couvrent la période de 1200 à 1500, seulement 0,4% correspondent à ce genre (Carrete: 1986). Le nombre de cas réellement significatif est également bas dans les dictionnaires et les études spécifiques.

(43)



l'absence d'identité catégorielle et/ou casuelle peut s'expliquer de façon naturelle et, comme nous le verrons plus loin, au moyen de règles indépendamment nécessaires.

Les RLs non soumises à une restriction d'identité semblent entrer dans le cadre du 'COMP Analysis', au moins dans leur formulation la plus large. Une question qu'il faudra préciser ultérieurement est d'essayer d'établir si une des formulations qui adoptent ce cadre (CAH ou INFL AH) est capable d'expliquer de façon adéquate le comportement des RLs en français médiéval.

La dichotomie entre un type de RL et l'autre s'explique, en effet, d'une façon plus simple et efficace en postulant que, aussi bien dans un cas que dans l'autre, l'introducteur se trouve en COMP, qu'en utilisant les deux analyses de façon complémentaire ou en redimensionnant le premier (HA) et en compliquant jusqu'à des extrêmes inadmissibles son appareil formel. Dans le premier cas, le CA suffirait à expliquer un type de relative ou l'autre (sous sa forme plus restreinte (CAH) pour les relatives soumises à la condition d'identité; sous sa formulation plus large pour les autres). De cette façon, avec un seul paramètre, on pourrait expliquer les deux types de RLs. Dans le deuxième cas, le HA pourrait seulement s'appliquer de façon efficace à l'un des deux.

De toutes façons, le fait que dans les relatives non soumises à la condition d'identité, l'introducteur doive être en COMP, n'implique pas nécessairement qu'il soit également en COMP dans le cas des relatives soumises à la condition. L'argument de l'économie des paramètres n'est pas non plus décisif. Il est peut-être plus significatif que si l'introducteur de RL est en position d'antécédent rien n'empêche, à moins que les règles ne se compliquent, que le complémentateur fasse surface, donnant lieu ainsi à des énoncés comme (44), inacceptables en français standard⁷³:

⁷³ Hirschbühler (1980: 125).

(44) *J'ai parlé à *qui que* tu as parlé.

La proposition de ré-analyse de S' en S de Bresnan et Grimshaw⁷⁴ suffirait, par elle-même, à expliquer cette anomalie, mais, à moins que l'on dispose de deux règles complémentaires pour engendrer une relative ou l'autre, avec l'inévitable complication formelle, la généralisation de la ré-analyse conduirait à une surgénération. Le traitement différentiel serait, outre coûteux, difficile à justifier et, même s'il était possible, au moyen de la ré-analyse, de rendre compte de la suppression du complémentateur dans les relatives où la position d'antécédent est occupée par un syntagme *wh-*, il y aurait encore deux problèmes à régler de façon adéquate. D'un côté, il faudrait justifier la réalisation en S-structure du noeud COMP quand au lieu d'une forme *wh-* la position d'antécédent est occupée par Pro, SN ou SP, étant donné que, dans ces cas, COMP vide devrait être également régulier. Cette classe d'énoncés devrait être exclue au moyen d'un certain type de restriction superficielle qui distingue des antécédents *wh-* et non *wh-*, ou en prévenant l'insertion d'un SN non *wh-* dans une position *wh-* quand il est adjoint à ce dernier. D'un autre côté, il est nécessaire d'expliquer le contraste entre (44) et (45); dans ce dernier énoncé la présence du complémentateur *que* est tout à fait normale:

(45) a. "Certes, fet li chevaliers, *qui que* il soit, il est meschaanz..."

(Queste S.G., 60, 7-8)

b. Ele le donnast a *cui que* ele vausist qui rois fust.

(R. Clari, 33, 116-117)

D'autre part, l'absence de complémentateur en S-structure de relatives (régulières ou non) ne peut pas être considérée comme une preuve de l'absence d'un noeud S'⁷⁵.

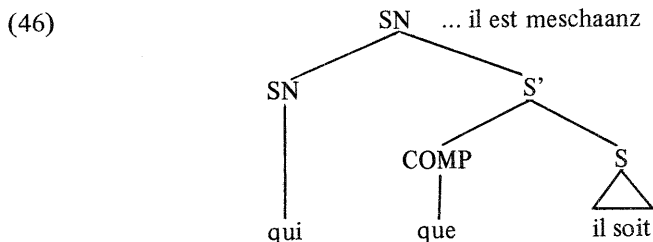
C'est pourquoi nous assumerons que, des deux propositions en concurrence, la deuxième est celle qui explique de façon plus satisfaisante les faits analysés jusqu'à présent. Nous admettons donc, qu'il n'y a pas de différences structurales importantes entre RLs et relatives régulières, que, aussi bien dans un cas que dans l'autre, l'élément introducteur de la relative s'intègre dans l'enchâssée et qu'indépendamment de sa soumission ou non à la condition d'identité, le noeud qui domine les RLs est S'.

(45) et des énoncés semblables constituent, comme nous l'avons vu

⁷⁴ Bresnan et Grimshaw (1978: 46).

⁷⁵ Cfr. Goldsmith (1979).

dans la section 2, un cas spécial de RL. Ces relatives n'ont pas de N lexical antécédent mais contiennent un SN qui se réalise comme pronom. Le complémentateur apparaît, comme il fallait s'y attendre, en position COMP. Comme nous le voyons en (46), ce type d'énoncés s'ajuste aux structures syntagmatiques proposées habituellement pour les relatives ayant des antécédents lexicaux:



Qui que et des séquences semblables pourraient être également traitées comme une forme unique indissociable (relatif composé) et postuler que les éléments qui la composent se trouvent, en fonction de l'analyse que l'on adopte, soit en position COMP soit en position d'antécédent. Pour différentes raisons que nous avons déjà exposées, cette dernière possibilité a été rejetée. Il reste donc, comme option disponible, le fait que ce genre de séquences soit engendrée par les règles de base, pour être déplacées, par la suite, dans COMP au moyen de *Move- α* .

La seule conséquence que ceci aurait serait celle de devoir augmenter l'inventaire des formes relatives disponibles en français à un moment donné de son histoire. Cependant, certains faits se prononcent en faveur de l'option illustrée en (46). Martin, quand il analyse ces formes, souligne le caractère spécifique quoique complémentaire des deux éléments: la fonction spécifique du premier est celle de marquer le caractère [\pm humain] et [$-$ défini] du référent. Le deuxième élément, au contraire, a pour mission de marquer la fonction subordonnante⁷⁶. Foulet, quand il l'analyse, le définit comme "un relatif en voie de devenir conjonction"⁷⁷; Gougenheim parle de lui comme "l'outil grammatical *que*"⁷⁸; pour De Boer

⁷⁶ Martin (1967: 116-117). Une telle mission constituée, par ailleurs, l'essence même du complémentateur. Des analyses semblables sont fréquentes dans les grammaires de l'ancien français. Voir, à ce sujet, entre autres, Moignet (1976: 166) et Ménard (1976: 90).

⁷⁷ Foulet (1927: 461).

⁷⁸ Gougenheim (1974: 99).

que est dans ce genre de constructions "un morphème qui n'a d'autre rôle que de changer, pour ainsi dire, *qui*, *où*, etc. en pronom (ou adverbe) concessif"⁷⁹. Comme on peut le constater à travers ces témoignages, la tradition grammaticale distingue les deux éléments en marquant l'absence de toute valeur dans le second, excepté celle purement conjonctive. A cette différenciation doit correspondre une configuration structurale qui puisse l'intégrer convenablement. En dissociant les deux éléments, dont l'un placé en COMP, on rend compte de cette particularité. De la même façon on explique la crise des formes allomorphes *qui/que*, qui a lieu relativement tôt, et la généralisation résultante de *que* comme second élément de la construction: dans la mesure où la valeur purement conjonctive de l'élément en question devient de plus en plus transparente, l'alternance, telle qu'elle apparaît dans les relatives régulières, devient superflue, à partir du moment où le marquage de la fonction grammaticale est assumé par le pronom en position d'antécédent. Ceci explique également le fait que la séquence *cui cui* ait été vite remplacée par *cui que*.

La prédilection pour l'emploi de *quoi* non prépositionnel comme premier élément de la construction, au détriment de *que* est un autre facteur qui appuie la proposition selon laquelle le premier élément de la séquence est à analyser comme un pronom relatif en position d'antécédent et le deuxième comme la réalisation normale de COMP en l'absence d'un morphème relatif ou interrogatif. Comme on l'a établi en 2., dans les RLs *quoi* non prépositionnel est exclu comme réalisation possible du noeud COMP. En fonction sujet et objet, seul son allomorphe *que* est acceptable. Cependant, cette restriction n'a pas d'effet si *quoi* est dans une position différente de celle de COMP. Donc, le choix de *quoi* dans ce genre de séquences est naturel. De la même façon il n'est pas étonnant que dans une situation de ce genre l'emploi de l'allomorphe *que* soit peu fréquent⁸⁰, vu la différence de prédicativité qu'il y a entre l'un et l'autre.

Egalement en rapport avec l'insertion en position d'antécédent des différents pronoms relatifs qui peuvent s'intégrer dans ce genre de structure, se trouve le fait que, d'un côté, tous se chargent d'une valeur sémantique caractéristique, qui, par ailleurs, n'est pas très différente de l'interprétation la plus courante des relatives R2 auxquelles correspond, comme nous l'avons vu, une configuration structurale identique et que, de l'autre, de même que dans ces dernières, et pour des raisons identiques, ils con-

⁷⁹ De Boer (1954: 225).

⁸⁰ Cfr. Jokinen (1978: 45).

naissent des restrictions d'identité qui n'ont pas forcément lieu dans les RLs du type (38).

C'est pourquoi, nous admettons que l'analyse la plus performante des relatives R3 est celle qui préconise que, aussi bien la position d'antécédent que la position COMP, sont occupées, la première par un relatif et la deuxième par le complémentateur.

3.2. Paramétrisation de la condition d'identité en français médiéval

Le français médiéval ne peut pas être considéré comme une langue réfractaire au principe d'identité, au moins au même niveau et au même degré que des langues comme le latin ou le grec⁸¹. Comme on l'a établi auparavant, les violations de la condition d'identité en position gouvernée sont marginales, ce qui implique que la non-identité avait cessé d'être le cas non-marqué du paramètre dans des étapes antérieures, pour devenir le cas marqué en français médiéval. C'est pourquoi, il semble nécessaire d'analyser dans quelles conditions et pourquoi le français médiéval se conforme essentiellement à la condition d'identité. Dans ce sens, il semble y avoir une inter-relation entre l'adéquation à cette condition, la nature de la catégorie vide et une série de facteurs reliés à la capacité de gouvernement de cette catégorie dans une langue donnée (Cfr. Harbert (1983)). Des trois éléments qui peuvent constituer la catégorie vide (*trace*, *PRO*, et *pro*), le plus apte pour interpréter l'élément nul dans les RLs en français médiéval semble être *pro*⁸², élément dont la seule restriction distributionnelle est liée à la possibilité, dans une langue donnée, d'être déterminé de façon adéquate.

La détermination essentielle de *pro* est obtenue, pour la position sujet, par INFL dans des langues qui ont une flexion verbale suffisamment riche pour mener à bien un tel processus⁸³. Cependant, dans Suñer (1984) on démontre que ce n'est pas le seul moyen capable de déterminer l'élé-

⁸¹ Hirschbühler (1980) et Groos et Van Riemsdijk (1981) semblent admettre, de façon implicite, une telle possibilité.

⁸² La *trace* a besoin d'un antécédent qui la c-commande dans une position θ^i ; *PRO*, de son côté, se définit dans le cadre de la GBT comme "a pronominal anaphor... that lacks a governing category and is therefore ungoverned" (Chomsky (1982: 21)). Cependant, en position sous-categorisée, *V* s-gouverne *SN* et, étant donné l'absorption de gouvernement, la catégorie vide sera à son tour en relation de s-gouvernement, avec quoi on rejette la possibilité de l'interpréter comme *PRO*.

⁸³ Cfr. Chomsky (1982: 85-86).

ment en question et que dans le cas des RLs on obtient également ce résultat par coïndexation au même niveau de structure avec le syntagme *wh-* en COMP. L'assignation de cas est également une voie de détermination de *pro*⁸⁴.

3.2.1. Relatives libres [+ *tmp*]

Nous admettons, donc, que (47) est, en français médiéval, une configuration correcte de RLs [+ *tmp*] en position sous-catégorisée.

(47) [SV V [SN *pro* [S' [COMP *wh-*] ...]]]

Il est possible, à partir de cette structure, d'expliquer, de façon unifiée, aussi bien les RLs régulières que les occurrences, déjà peu fréquentes, de RLs non soumises à la condition d'identité.

a. Si le seul élément qui intervient dans la détermination de la catégorie vide est l'Assignation de cas, à travers V, le résultat serait une relative où la restriction d'identité ne se respecterait pas. Ce type de RLs est, en ce moment, un résidu d'une phase antérieure et un échantillon d'un stade de transition dans lequel, pendant un certain temps, des structures émergentes coexistent avec d'autres déjà dépassées⁸⁵. On doit comprendre la persistance de relatives non conformes à la condition d'identité comme le résultat de la crise du système de flexion casuelle nominale morphologiquement marquée et phonologiquement réalisée. Il paraît logique de supposer que pendant cette étape l'objet de V acquiert son cas, déjà à la base, en décalquant, peut-être au moyen de AGR, les traits de cas propres et inhérents au verbe dont il s'agit. La flexion casuelle, d'un autre côté, était également opérative dans les introducteurs de RLs. Nous ne nous trouvons donc pas, face à des éléments ni fonctionnellement ni référentiellement opaques. Le fait que, au fur et à mesure que l'opposition casuelle se neutralise, le caractère obligatoire du principe d'identité se fasse de plus en plus strict jusqu'à devenir total dans des phrases à verbe temporalisé, n'a rien d'étonnant⁸⁶.

⁸⁴ Harbert (1983: 263).

⁸⁵ La persistance relative d'un phénomène en désaccord avec la nouvelle situation n'est pas rare; ainsi, pour donner un exemple extrême, en français moderne, il reste encore certains résidus de l'ancienne valeur conditionnelle de *qui* libre. Cfr. Grevisse (1966: 478).

⁸⁶ Les cas de violation de la condition d'identité ne semblent pas dépasser le XVIe siècle. Cfr. Hirschbühler (1978: 215).

b. Au fur et à mesure que le processus avance, la détermination de *pro* doit être assurée par d'autres moyens, en particulier par sa coïndexation avec le syntagme *wh-* en COMP, ce qui implique une identité casuelle entre les deux éléments. Or, la condition d'identité s'intéresse davantage à la forme du syntagme *wh-* qu'au trait (abstrait) de cas (Cfr. (14)), d'où, une fois la réduction de *cui* ayant eu lieu, le syncrétisme résultant fait qu'une même forme *wh-* se met à fonctionner en même temps comme sujet/objet, répondant ainsi aussi bien à l'exigence de sous-catégorisation du verbe de la matrice que du verbe de l'enchâssée:

- (48) a. Je ne tien pas a cortois home
Qui orde chose et laide nome.
 (Rose, 2101-2102)
- b. La male passion l'abate
Qui le rescrira de novell!
 (Palatinus, 966-967)
- c. ... savance et constance ont mestier *a qui* se veult tirer
 de perverse fortune.
 (Quadrilogue I., 44, 24-25)

Etant donné la fluctuation des graphies et la persistance du souvenir des anciennes valeurs de *cui*, il n'est pas toujours facile, dans les textes postérieurs au XIIIe s., de déterminer dans quels cas on ne respecte pas la condition d'identité. Nous avons en (49) un cas typique: s'agit-il d'un *qui* qui répond à la sous-catégorisation de l'enchâssée ou s'agit-il d'un emploi archaïsant pour *cui* oblique? Dans le premier cas, la condition structurale d'identité ne serait pas respectée, mais elle l'est dans le deuxième:

- (49) a. Car *qui* entent bien et esgarde
 orgueil est folie et pechiez.
 (Rose, 2114-2115)
- b. Et sera si grant discipline
 Dez Juïs, c'on en livrera
 Trente a denier, *qui* lez voudra.
 (Passion, 1248-1250)

Le fait que, contrairement à ce qui arrive en français moderne, en français médiéval, comme nous le voyons en (50), les RLs en position sujet et/ou TOP ne se conforment pas nécessairement à la condition d'identité, constitue un argument supplémentaire en faveur de l'analyse de la catégorie vide comme *pro*:

- (50) a. et sachiez bien, *cui* l'en ostroie
 le besier, il a de la proie
 le mieuz et le plus avenant
 si a erres du remenant.
 (Rose, 3387-3390)
- b. Et molt par devroit estre liez
Por qui proier dengneriez.
 (Ren, I, 41, 1446)⁸⁷
- c. Quar *cui* il averoit une foiz pris, n'escaperoit de sa boche.
 (Job, 357, 23)
- d. De legier pleure *a qui* la lippe pent.
 (Ch. Orléans, 42, 1)⁸⁸

Comme nous l'avons déjà vu, *pro* en position sujet de V [+ tmp] est déterminé de façon adéquate par coïndexation avec l'élément AGR de INFL quand la langue en question a une flexion verbale 'riche' (cfr. 1.3). Ce fait est lié à la capacité de certaines langues d'éliminer le pronom personnel sujet. Cette option est encore disponible dans l'état de langue qui nous occupe ici. Comme le signale Gougenheim, même au XVI^e s.:

“Très souvent le pronom personnel sujet atone manque devant le verbe en particulier quand la phrase commence par un complément circonstanciel... Le pronom personnel atone sujet n'était donc pas devenu un simple indice de la personne comme aujourd'hui.”⁸⁹

On peut donc supposer que *pro* antécédent d'une relative en fonction sujet soit également déterminable par le même procédé sans avoir recours à des mesures supplémentaires. De là que la RL dans cette position n'ait pas à être soumise à la condition d'identité. Ceci explique également le fait que, une fois que cette option cesse d'être disponible en français, le caractère obligatoire de la restriction s'étende aussi aux RLs en fonction sujet. D'ailleurs, la divergence entre français médiéval et moderne par rapport au caractère facultatif de la condition d'identité dans les RLs en position TOP paraît indiquer de la même manière, que dans ce cas, aussi, la détermination de *pro* était, en français médiéval, en relation avec AGR de INFL.

⁸⁷ Hirschbühler (1978: 214).

⁸⁸ Martin et Wilmet (1980: 245).

⁸⁹ Gougenheim (1974: 68).

3.2.2. Relatives libres [– tmp]

Les RLs [– tmp] se caractérisent, aussi bien en français médiéval qu'en français moderne, par la non soumission à la condition d'identité:

- (51) a. "Seigneur, or puet on bien veir *en cui* (on doit) se fier.
(R. Clari, 18, 70-71)
- b. Les Juïs n'ourent *de quoy* faire
La crois lou Dieu dout estre mis.
(Passion, 1070-1071)
- (52) a. Il n'a pas *où* mourir.
b. J'ai *de quoi* écrire.⁹⁰

Cette particularité s'explique également de façon satisfaisante dans le cadre de la INFL AH⁹¹.

4. CONCLUSION

Dans cette étude je crois avoir démontré que les relatives libres et régulières ont, en français médiéval, une structure de base semblable; que les filtres qui rejettent le fait que le noeud COMP apparaisse vide aussi bien que doublement rempli, agissent sur les unes et sur les autres. Les propriétés des deux types de relatives ne sont cependant pas identiques. Dans le cas des relatives R1 on a besoin d'un filtre supplémentaire qui garantisse l'univocité référentielle du relatif. Ce filtre n'est pas nécessaire dans les relatives du type R2 car, dans ce cas, c'est le démonstratif qui assure la correcte caractérisation du référent. Ce genre de relative ne se distingue en rien des relatives à antécédent explicite: la position d'antécédent est occupée par le démonstratif, suivi, dans l'enchâssée, d'un relatif ou du complémentateur en COMP, selon qu'il s'agisse ou non d'un cas de relativisation oblique. Dans un certain sens, il convient d'attribuer au complémentateur, par rapport aux deux autres types de relative, une certaine valeur discriminante. Quand ce dernier affleure, il constitue, pour ainsi dire, un indice signalant que la position d'antécédent est occupée par un relatif (relatives R3); en l'absence de cet élément, le relatif occupe-

⁹⁰ Les exemples (52) a. et b. sont de Hirschbühler (1978: 218).

⁹¹ Voir section 1.3.

ra sa position habituelle en COMP et la position d'antécédent sera dépourvue de matériel lexical (relatives R1).

On a également établi qu'à partir de 1200 les relatives libres temporalisées en position sous-catégorisée se conforment essentiellement à la condition d'identité et que, aussi bien ce fait que la divergence positionnelle et temporelle par rapport à la restriction, s'expliquent de façon satisfaisante dans le cadre de la INFL/AH.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allen, C. (1980): "Movement and deletion in Old English", *Linguistic Inquiry* 11: 261-324.
- Bonnard, H. (1961): "Le système des pronoms *qui, que, quoi* en français", *Le Français Moderne* 29: 168-182 / 241-251.
- Bresnan, J. et J. Grimshaw (1978): "The syntax of free relatives in English", *Linguistic Inquiry* 9: 331-391.
- Brunot, F. (1966²): *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T. 1, Paris, Armand Colin (1^e ed. 1905).
- Carrete, J.C. (1986): *Del francés antiguo al francés medio: la subordinación. Contribución al estudio de las construcciones relativas*, Tesis Doctoral, Universidad de Santiago de Compostela.
- Chomsky, N. (1982): *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, Cambridge, Mass. The MIT Press, (Linguistic Inquiry Monographs, 6).
- Damourette, J. et E. Pichon (1969): *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française (1911-1934)*, Paris, D'Artrey (Reimpr. éd. 1911-1940).
- De Boer, C. (1954²): *Syntaxe du français moderne*, Leiden, Universitaire Pers Leiden.
- De La Chaussée, F. (1977): *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, (Bibliothèque française et romane, série D, 10).
- Fouché, P. (1961): *Phonétique historique du français*, T. 3: *Les consonnes*, Paris, Klincksieck.
- Foulet, L. (1927): "Glossaire", in J. Bédier: *La Chanson de Roland commentée*, Paris, Piazza.
- (1977³): *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Honoré Champion (1^e éd. 1919).
- Goldsmith, J. (1978): "Que, c'est quoi? que, c'est QUOI", *Recherches Linguistiques à Montréal*, 11: 1-13.
- Grevisse, M. (1969⁶): *Le Bon Usage*, Gembloux, J. Duculot (1^e éd. 1936).
- Groos, A. et H. van Riemsdijk (1981): "Matching effects in free relatives: A parameter of core grammar", in A. Belletti, L. Brandi et L. Rizzi (eds.): *Theory of Mar-*

- kedness a Generative Grammar: Proceedings of the IV GLOW Conference*. Pisa, Scuola Normale Superiore.
- Gougenheim, G. (1970): *Études de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, A. & J. Picard.
- (1974²): *Grammaire de la langue française du 16e siècle*, Paris, A. & J. Picard, (Connaissance des langues, 8) (1^e éd. 1951).
- Harbert, W. (1983): "On the nature of the matching parameter", *The Linguistic Review* 2, 3: 237-284.
- Hirschbühler, P. (1976): "Two analysis of free relatives in French", *Papers from the 6th meeting of the North Eastern Linguistics Society. Montreal Working Papers in Linguistics* 6: 137-152.
- (1978): *The syntax and semantics of WH-constructions*, Amherst, University of Massachussets diss. (Ann Arbor, U.M.I.).
- (1980): "La syntaxe des relatives indépendantes", in M. Dominicy et M. Wilmet (eds.): *Linguistique romane et linguistique française. Hommages à Jacques Polh*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Hirschbühler, P. et M.L. Rivero (1981): "Catalan restrictive relatives: core and periphery", *Language* 57, 3: 591-625.
- Hirschbühler, P. et M.L. Rivero (1983): "Remarks on free relatives and matching phenomena", *Linguistic Inquiry* 4: 505-520.
- Jokinen, U. (1978): *Les relatifs en moyen français*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia, (Annales Academiae Scientiarum Fennicae, 14).
- Kayne, R. (1976): "French relative 'que'", in M. Luján et F. Hensey (eds.): *Current studies in Romance linguistics*, Washington, Georgetown University Press.
- Le Bidois, G. et R. Le Bidois (1971²): *Syntaxe du français moderne*, T. 1, Paris, A. & J. Picard (1^e éd. 1935).
- Marchello-Nizia, Ch. (1979): *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Bordas, (Col. Etudes, Langue française).
- Martin, R. (1967): "Quelques réflexions sur le système relatif-interrogatif QUI/CUI//QUE-COI en ancien français", *Travaux de Linguistique et de Littérature* 5: 97-122.
- Martin, R. et M. Wilmet (1980): *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, (Manuel du français du moyen âge, 2).
- Ménard, Ph. (1976²): *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, SOBODI, (Manuel du français du moyen âge, 1), (1^e éd. 1968).
- Milner, J.C. (1973): *Arguments linguistiques*, Paris, Name, (Col. Repères linguistiques).
- Moignet, L. (1976²): *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, (Initiation à la linguistique, série B, 2), (1^e éd. 1973).
- Niéger, M. et M. Paradis (1975): "L'interrogation indirecte", *Recherches Linguistiques à Montréal* 4: 91-116.
- Pope, M.K. (1973⁵): *From Latin to Modern French*, London, Manchester University Press (1^e éd. 1934).

- Sandfeld, Kr. (1965²): *Syntaxe du français contemporain*, T. 1: *Les pronoms*, Paris, Honoré Champion (1^e éd. 1928).
- (1977²): *Syntaxe du français contemporain*, T. 2: *Les propositions subordonnées*, Genève, Droz, (Publications romanes et françaises, 82), (1^e éd. 1936).
- Suñer, M. (1984): "Free relatives and the matching parameter", *The Linguistic Review* 3, 4: 363-387.
- Rothenberg, M. (1972): "Les propositions relatives adjointes en français", *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, 67: 175-213.
- Tekavcic, P. (1972): *Grammatica storica dell'italiano*, T. 2. Bologna, Il Mulino, (La Nuova Scienza).
- Togebly, K. (1974): *Précis historique de grammaire française*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- (1982): *Grammaire française*, V. 1: *Le nom*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- Touratier, Ch. (1980): *La relative. Essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck, (Publications de la Société de Linguistique de Paris, 72).
- Wunderli, P. (1978): "Ce neutre en moyen français", in M. Wilmet (ed.): *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français*, Bruxelles, V.U.B.